

Projet Pédagogique

Accueil de loisirs

3/11 ans

Secteur jeunes

11/15 ans

SOMMAIRE

1 - La présentation de l'Accueil de loisirs 3-15ans	p3
2 - Les grandes lignes du Projet social et éducatif	p4
3 - Le Projet pédagogique de l'Accueil	p4
4 - L'objectif général et ses orientations	p4 à 6
5 - Le fonctionnement de l'accueil	p6 et 7
6 - L'équipe d'animation	p8
7 - Le rôle de l'animateur	p8
8 - Les démarches et les méthodes pédagogiques	p9
9 - L'activité	p9
10 - Les domaines d'activités	p9
11 - Les moyens	p9 et 10
12 - L'évaluation	p11
13 - La journée type de l'accueil	p11 à 14
14 - Le Règlement intérieur	p14

1 - LA PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL 3-15 ANS

Description de l'accueil

L'accueil de loisirs et le secteur jeunes du Centre social et Culturel de Cours propose des animations à la journée, en soirée, à la demi-journée, avec ou sans repas les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Ils sont ouverts aux enfants et jeunes à partir de 3 ans et jusqu'à 15 ans, répartis selon trois tranches d'âge :

- Miny's cours pour les 3/5 ans
- Momy's cours pour les 6/8 ans
- Kidy's cours pour les 9/11 ans
- Jeunesse 11/15 ans

Il est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) permettant l'accueil des enfants à partir de 4 ans et par le Service PMI du département du nouveau Rhône pour l'accueil des enfants de moins de 4 ans (visites et déclarations régulières).

Répartition par tranches d'âge, effectifs maximum et lieux d'accueil

Mercredis

Tranches d'âge	Effectifs maximum	Lieux utilisés
3- 5ans	24	Centre Social
6- 8 ans	12	Ecole Saint Charles / Centre Social
9-11 ans	12	Ecole Saint Charles / Centre Social
11-15 ans	12	Centre Social

Vacances Scolaires

Tranches d'âge	Effectifs maximum	Lieux utilisés
3- 5ans	24	Centre Social
6-8 ans	24	Ecole Saint Charles / Centre Social
9-11 ans	24	Ecole Saint Charles / Centre Social
11-15 ans	12	Centre Social

Différents lieux d'accueil

L'accueil de loisirs sur les mercredis et durant les vacances scolaires se déroule :

3/5 ans : Au sein des locaux du Centre Social et Culturel dans des espaces en partie mutualisés avec le Relais Petite Enfance pour l'accueil de 3-5 ans, d'une salle multi-activités, d'une salle de motricité, d'une salle de sieste. Les enfants ont aussi la possibilité de jouer dans la cour de l'école Saint Charles.

6/11 ans : A l'école Saint Charles pour les 6-11 ans. Nous disposons de plusieurs salles ainsi que d'un grand espace extérieur afin de répondre aux besoins des enfants.

11/15 ans : Au sein des locaux du Centre Social et Culturel dans des espaces dédiés à la jeunesse.

Une salle d'animation équipée d'une cuisine est également mise à disposition pour diverses activités.

Les repas sont pris à l'école Saint Charles dans le réfectoire.

Tous ces différents lieux sont habilités pour accueillir des mineurs et soumis régulièrement à une Commission de sécurité (disponible auprès du responsable enfance / jeunesse ou à l'accueil).

D'autres lieux peuvent être utilisés pour mener des activités dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit entre autres de salles de sport (Salle Paul Vallier), salles polyvalentes (salle de la Ville, salle municipale) et salle culturelle (salle Emilien Michoux) ...

2- LES GRANDES LIGNES DU PROJET SOCIAL

Le Centre Social & Culturel est une association loi 1901.

Le projet social et éducatif 2023-2027 a été écrit par les membres de bureau, les professionnels ainsi que des bénévoles. Il conduit à une réflexion collective d'acteurs locaux, soucieux du « bien-être » et du « vivre ensemble » des enfants, des jeunes et des familles.

Voici les trois axes :

Axe 1 : Être identifié par les habitants comme un lieu ressources en fonction de leurs besoins et leurs envies

Axe 2 : Être partie prenante de l'animation de la vie sociale sur le territoire

Axe 3 : Accompagner les jeunes dans leur construction personnelle et collective

Le Centre Social et Culturel se défend, à travers la mission développée par l'accueil de loisirs, de proposer une offre éducative alternative et complémentaire à celle de l'école ou du collège. À ce titre, l'accueil ne constitue pas simplement un **mode de garde** ou un **lieu d'activités** mais bien un lieu qui doit permettre à tous d'accéder à **l'éducation et à la culture** en tant que lieu d'expérimentation et d'insertion sociale.

Ainsi, cet accueil a pour vocation à :

- être **ouvert à tous**,
- être à **l'écoute** et **prendre en compte les besoins** des enfants ou des jeunes et de leurs familles,
- se mobiliser pour **encourager les initiatives, la prise de responsabilité et les pratiques citoyennes**,
- être un **lieu de rencontre, d'échanges et d'entraide**,
- être un **lieu d'apprentissage, de découverte et d'accès aux savoirs, à la citoyenneté**,
- être un **lieu de tolérance et de respect**.

3- LE PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le projet pédagogique donne un sens aux initiatives et aux projets de notre équipe d'animation autant qu'à l'organisation de la vie quotidienne au sein des différents accueils.

Il est l'outil de mise en œuvre et de déclinaison du projet social par l'équipe d'animation. Il sera le garant des projets apportés par chacun et les conditions de leur mise en œuvre.

Nos différents partenaires, en consultant ce projet, pourront repérer les démarches et actions mises en œuvre et ainsi, apprécieront leur pertinence au regard du projet social et éducatif porté par le Centre social et culturel de Cours sur la période 2023-2027.

4- L'OBJECTIF GÉNÉRAL ET SES ORIENTATIONS

LA CITOYENNETÉ

Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, du vivre-ensemble, dans le respect des différences.

- ❖ Mise en place de groupes d'âge avec des animateurs référents pour que chacun trouve ses repères
- ❖ Activités coopératives (jeux de société coopératifs, activités manuelles avec entraide, jeux collectifs)
- ❖ Échange de compétences entre les enfants et les jeunes (activités menées par les enfants eux-mêmes sur un thème qu'ils maîtrisent)
- ❖ Temps de regroupement commun (sorties, grands jeux, repas)
- ❖ Mise en place de débats

L'OUVERTURE D'ESPRIT

Permettre aux enfants et aux jeunes de développer leur curiosité et de s'ouvrir sur le monde qui les entoure.

- ✓ FAVORISER LA DÉCOUVERTE D'ACTIVITÉS VARIÉES

- ❖ Mise en place d'activités sportives, techniques ou artistiques que les enfants et les jeunes ne connaissent pas ou peu, où auxquels ils n'ont pas accès.
- ❖ Découverte de spectacles artistiques et culturels, (vivants, musicaux, interactifs...)

✓ **ENCOURAGER LA CRÉATIVITÉ DE L'ENFANT**

- ❖ Pédagogie fondée sur l'expérimentation
- ❖ Mise en place de nombreuses activités tournant autour de l'imaginaire pour les plus petits
- ❖ Mise en place de diverses activités sur la découverte de l'inconnue

 **L'AUTONOMIE**

Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité de l'enfant ou du jeune.

✓ **FAVORISER LA PRISE DE PAROLE ET DE DÉCISION DE L'ENFANT**

- ❖ Mise en place de réunions d'enfants au sein des groupes d'âge pour la construction de certaines journées
- ❖ Mise en commun enfants/animateurs en fin de journée, afin que chacun puisse exprimer son ressenti, ses besoins, attentes et mécontentements.
- ❖ Mise en place de boîte à idées afin de favoriser l'échange, l'expression et la participation

✓ **FAVORISER LES REPÈRES ET LES ACTIVITÉS SANS ADULTE**

- ❖ Établissement de règles de vie pour chaque groupe d'âge, certains lieux et certains moments de l'accueil établis en concertation avec les enfants.
- ❖ Vigilance forte sur la sécurité de l'enfant (physique et / ou affective)
- ❖ Prise en charge des nouveaux arrivants avec visite des locaux et explications du fonctionnement
- ❖ Installation de coins aménagés
- ❖ Possibilité laissée aux enfants de jouer seuls ou entre eux, sans forcément l'accompagnement d'un adulte, mais sous surveillance.
- ❖ Mise en place de repères visuels

✓ **CONTRIBUER À L'AUTONOMIE À TABLE**

- ❖ Dresser le couvert
- ❖ Remplissage de pot d'eau par les enfants / panier pain
- ❖ Planning pour le rangement et nettoyage de la table

✓ **ENCOURAGER L'AUTONOMIE DES TOUT-PETITS**

- ❖ L'enfant est accompagné dans tous les moments de la vie quotidienne.
- L'adulte « fait avec » l'enfant, il n'est ni dans le « laisser faire » ni dans le « faire à la place »

 **LE BESOIN DE L'ENFANT ET DU JEUNE**

Permettre aux enfants et aux jeunes de vivre un temps de vacances, dans le respect des rythmes de chacun.

✓ **FAVORISER LES TEMPS DE REPOS**

- ❖ Temps calme mis en place pour les enfants après le repas
- ❖ Temps de sieste pour ceux qui le désirent avec levée échelonnée pour permettre à tout le monde de dormir selon ses besoins
- ❖ Possibilité de se reposer lorsque l'enfant le demande
- ❖ Arrivée des enfants permise jusqu'à 9h00 le matin pour les jours sans sorties

✓ **ADAPTER L'ACTIVITÉ SELON LES AGES**

- ❖ Mobiliers et locaux adaptés pour chaque tranche d'âge
- ❖ Activités sportives et projets d'activités sur plusieurs jours si besoin pour les plus grands

- ❖ Activités variées et courtes pour les plus petits

✓ **PERMETTRE AUX ENFANTS DE VIVRE PLEINEMENT LEUR TEMPS DE VACANCES**

- ❖ Choix de l'activité certains jours
 - ❖ Possibilité de s'inscrire à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas)
 - ❖ Possibilité de « ne rien faire » sur certains temps
 - ❖ Mise en place d'une certaine dynamique et atmosphère pour encourager le rêve, le rire et l'épanouissement
- Attitude constante d'écoute de l'animateur vers l'enfant ou le jeune

✚ **L'OUVERTURE AU MONDE**

Faire des accueils des lieux ouverts à tous, en lien avec la vie locale, et accessible aux familles.

✓ **ENTREtenir L'ÉCHANGE AVEC LES PARENTS**

- ❖ Accueils chaleureux et constants des parents, être disponible pour les recevoir
- ❖ Désignation d'un référent animateur dans chaque tranche d'âge
- ❖ Discussion sur les difficultés rencontrées ou les événements de la journée en groupe ou individuellement
- ❖ Journal de bord et affichage d'informations de communication régulières

✓ **DÉVELOPPER L'OUVERTURE SUR LA VIE LOCALE**

- ❖ Découverte de son environnement local par la rencontre et la mise en œuvre d'actions partagées avec les acteurs locaux (commune, associations sportives et culturelles, commerçants ...)
- ❖ Favoriser les échanges et développer le lien social intergénérationnel (partenariat avec la résidence de personnes âgées)

✓ **DÉVELOPPER L'OUVERTURE VERS D'AUTRES CULTURES**

- ❖ Découverte de différentes cultures/ sociétés par leurs rites et coutumes
- ❖ Sensibilisation à la différence et au vivre ensemble

5- LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

→ L'inscription

Pour accéder aux accueils, il est nécessaire d'être adhérent au Centre social et culturel. L'adhésion est confirmée par une cotisation familiale de 10€ et une cotisation individuelle de 1€ pour l'année civil.

Il est ensuite nécessaire de constituer un dossier d'inscription complet. Il doit comporter les pièces suivantes :

- Fiche de renseignement complété et signé.
- Photocopie du carnet de vaccination de l'enfant
- Attestation de la CAF faisant apparaître le quotient familial (avis d'imposition/non-imposition pour les familles non-allocataire)

→ Les horaires d'ouverture

Pour les enfants de 3 à 11 ans :

→ Durant les périodes de vacances :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00. Arrivée de 7h30 à 9h. Départ échelonné de 17h00 à 18h00.

Possibilité de prendre le repas sur place de 12h00 à 13h30.

→ Durant les périodes scolaires (mercredis) :

Ouverture les mercredis de 7h30 à 18h00. Arrivée entre 7h30 et 9 h. Départ échelonné de 16h à 18h : Afin de permettre aux enfants de pratiquer une activité sportive auprès d'autres associations du territoire.

Possibilité de prendre le repas sur place de 12h00 à 13h30.

Pour les jeunes de 11 à 15 ans :

→ Durant les périodes de vacances :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00. Départ échelonné de 17h00 à 18h00.

Possibilité de prendre le repas sur place de 12h00 à 13h30.

En soirée (les horaires sont variables en fonction de la programmation)

→ Durant les périodes scolaires :

Ouverture les mercredis de 12h00 à 18h00. Départ échelonné de 16h à 18h.

Possibilité de prendre le repas sur place de 12h00 à 13h30.

Ouverture les jeudis en accueil libre de 16h30 à 18h.

En soirée (les horaires sont variables en fonction de la programmation)

Aucun mineur ne sera autorisé à rentrer seul sans autorisation des parents.

Un enfant de moins de 6 ans ne pourra pas être autorisé à rentrer seul, ni être raccompagné par un autre enfant mineur (frère, sœur etc.).

Les enfants ou les jeunes doivent prévenir l'animateur de leur départ. Après certains événements, les enfants / jeunes pourront être ramenés par l'animateur à l'aide du minibus du Centre Social et Culturel.

→ Le type d'activités

Les plannings d'activités découlent du projet pédagogique. Ils sont élaborés dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Ils sont construits autour d'un thème particulier.

Les projets hors vacances scolaires s'étendent quant à eux sur toute une période afin d'apporter plus de cohérences dans la réalisation des objectifs éducatifs.

Les techniques d'animation sont diverses et variées :

↻ **Manuelles** : Elles doivent être élaborées pour paraître intéressantes aux yeux des enfants et des jeunes.

↻ **De temps libre** : Elles sont nécessaires car, à tout âge, on éprouve le besoin de choisir une activité, que l'enfant partagera avec d'autres enfants.

↻ **Sportives** : Elles peuvent être individuelles ou collectives.

↻ **Culturelle** : Elles doivent être en cohérence avec un projet d'animation

↻ **Sorties** : Elles doivent être ludiques. Elles intègrent un temps de projet.

↻ **Séjours et mini-séjours** : Ils nécessitent de créer une vie collective.

↻ **Les projets** : Ils peuvent être de court, moyen à long terme.

↻ **Stages** : Ils doivent initier l'enfant et le jeune.

→ Les tarifs

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial, révisable tout au long de l'année. Une majoration de tarif de 15% sera appliquée pour toutes inscriptions hors commune de Cours. Une réduction de 20% est applicable à partir du 2ème enfant de la même famille inscrit le même jour. Une participation supplémentaire pourra être demandée aux familles sur des sorties.

Les paiements sont acceptés par chèque, virement, prélèvement, carte bancaire, espèces ou chèques vacances.

Temps d'accueil	% du quotient familial	Minimum inf. ou égal 650	Maximum supp. ou égal 1400
½ journée	0.53%	3.45 €	7.42 €
Repas	0.43%	2.80 €	6.02 €
Journée sans repas	0.83%	5.40 €	11.62 €
Supplément	0.23%	1.5 €	3.22 €

6- L'ÉQUIPE D'ANIMATION

↳ L'équipe de direction

Elle est composée d'une coordinateur Enfance-jeunesse Mr MICHELON Cédric, titulaire du BPJEPS LTP / APT et de directeur adjoints durant les diverses périodes de vacances scolaires titulaires ou en cours de formation BAFA / BPJEPS LTP.

↳ Les animateurs

Une équipe d'animateurs en contrat CEE, titulaires, en cours de formation BAFA ou non diplômé assure l'encadrement et l'animation des enfants les mercredis et vacances scolaires.

Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Les animateurs participent à des temps de préparation avant chaque période de vacances ou mercredis en période scolaire.

Le responsable Mr MICHELON Cédric accompagne les animateurs pour veiller à la bonne application du projet pédagogique et contribuer à la formation des animateurs.

Les stagiaires bénéficient de temps d'échange réguliers avec le responsable ainsi qu'un appui formatif avec l'ensemble de l'équipe.

Equipe d'animation Mercredis :

Michelon Cédric (BPJEPS LTP + APT)

Labrosse Solène (MMEF1)

Gabert Laetitia (BAFA)

Gabert Sheley (Alternante BP JEPS)

Clairet Ahmed Ines

Cotinnet Océane (CAP AEPE)

Pradier Teddy (BP JEPS)

7- LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

Son rôle est d'accompagner les enfants / jeunes vers l'autonomie, à concrétiser leurs projets, à devenir des citoyens actifs ; de leur apporter des connaissances, permettre de s'ouvrir aux autres et s'épanouir ; transmettre des valeurs ; apprendre, la tolérance, la solidarité le respect, le partage ; faire découvrir des talents cachés...

Il assure la sécurité physique, affective et moral des enfants accueillis.

Il crée du lien avec les familles.

8- LES DÉMARCHES ET LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Par l'intermédiaire des valeurs des animateurs et de celle de la structure, les enfants et jeunes sont accompagnés à devenir des citoyens actifs par la proposition d'activités ludiques, éducatives et culturelles qui favorise des méthodes pédagogiques actives telles que l'écoute ; le jeu ; les échanges ; l'observation ; l'adaptation. L'idée sera donc de favoriser les échanges entre les enfants/jeunes par le biais d'activités et de projets dans lesquels ils seront acteurs.

Faisant référence aux différents courants pédagogiques, les méthodes employées sont :

La pédagogie de groupe :

Méthode de travail libre par groupes. Les enfants/jeunes sont capables d'organisation, d'effort, de persévérance pour des activités qui leur plaisent. L'échange social joue un rôle essentiel dans la construction de la pensée de l'enfant/ le jeune. « Le plus grand profit qu'ils retirent, c'est d'avoir certes appris beaucoup de choses, mais c'est surtout d'avoir appris à apprendre. »

La pédagogie différenciée :

Elle tient compte des besoins personnels de chacun. Les enfants/jeunes ont des capacités et des modes d'apprentissages très différents. Il est nécessaire de proposer aussi des situations variées d'apprentissage, de favoriser la prise de conscience des ressources dont disposent chaque enfants / jeunes pour apprendre et les conseiller afin qu'il les utilise mieux.

La différenciation est un moyen de s'adapter aux spécificités de chaque enfant/jeune, il reste néanmoins un groupe au sein duquel chaque enfant/jeune évolue. Ainsi l'enseignement n'est pas individualisé. La pédagogie différenciée permet alors de mettre en place des groupes de besoins. Ces groupes, contrairement aux groupes de niveaux, sont malléables et ponctuels. En d'autres termes, les groupes de besoins sont constitués en fonction des besoins des enfants/jeunes à un moment donné sur un problème donné. Ils ne constituent en aucun cas des groupes à pérenniser.

La première compétence d'un animateur est l'adaptabilité. C'est pourquoi ces méthodes pédagogiques varient en fonction du public accueilli. Durant les temps d'animations, il faut favoriser :

↳ **L'écoute :**

Le fait de communiquer avec les enfants/jeunes permet de créer un esprit de confiance et d'appréhender leurs centres d'intérêt. L'intérêt commence par la manière d'amener les choses. C'est pendant les temps d'accueil qu'ils confient leurs sentiments, leurs inquiétudes, leur bonheur. Pouvoir se confier à une personne adulte qui se détache du contexte familial et scolaire, leur permet d'être accompagnés différemment dans leur vie d'enfant ou d'adolescent. Pour prendre en compte l'avis et la parole de tous, il faut savoir faire preuve d'empathie, mais aussi d'analyse et de discernement. C'est ainsi que l'on est le mieux à même de comprendre la parole des enfants/jeunes.

↳ **Le dialogue :**

Il permet de créer du lien sur le respect et la confiance. L'échange est un outil qui permet de mieux appréhender les attentes et les problématiques des enfants/jeunes.

↳ **L'observation :**

Elle est l'un des fondements des pédagogies actives qui permet de relever les indicateurs et les informations non dites au cours des temps d'accueil. C'est un recueil favorisant l'adaptation et l'innovation sur lesquelles vont pouvoir se fonder des projets centrés sur le groupe.

↳ **L'adaptation :**

Chaque enfant ou jeune, chaque situation est différente. L'animateur doit, à chaque instant, s'adapter et adapter ses pratiques afin de répondre et d'agir au mieux.

↳ **L'autorité :**

Ne confondons pas autorité avec autoritarisme. L'autorité correspond à la posture de l'animateur bienveillant, soucieux du respect du cadre établi, faisant eux un référent pour l'enfant et le jeune. Ce dernier peut ainsi être rassuré, accorder sa confiance et parler ou se confier si nécessaire.

↳ **La valorisation :**

Moyens mis en place pour permettre à l'enfant et aux jeunes de se construire et d'avoir un sentiment de valeur personnelle. Il existe aussi la motivation de l'enfant et du jeune par l'encouragement, l'empathie, l'individualisation au quotidien, la responsabilisation, mais aussi le fait de mettre à disposition de celui-ci le jeu qui est un excellent moyen pour se construire ou se reconstruire.

↳ **L'accompagnement :**

Accompagner les enfants et les jeunes dans leur pratique, permet de leur faire développer des compétences dans un cadre sécurisé. Il est très important de les accompagner mais de ne pas faire à leur place.

↳ **Le jeu :**

Cela nous permet de conserver une partie de notre imaginaire, en appréhendant le respect des règles et en intégrant des consignes dans un cadre défini. Amener les objectifs opérationnels par le jeu avec un cadre défini permet à l'enfant / au jeune de s'impliquer plus facilement.

9- L'ACTIVITÉ

- L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu. C'est par l'agir que l'enfant/ jeune va se construire, apprendre à maîtriser son environnement.
- L'activité est une interaction entre la personne et le milieu (environnement, cadres de vie, outils et matériaux, autres enfants et adultes...)
- Favoriser une démarche de projet, individuel ou collectif, et tenter d'inscrire les activités dans une "chaîne" donne du sens (une activité peut en déclencher une nouvelle).
- L'accueil de loisirs, parce qu'il accueille les enfants et les jeunes de façon régulière et sur une longue période, permet aux enfants de s'investir dans des projets.
- Ces projets, qu'ils soient lancés par des animateurs ou venant d'une idée des enfants ou des jeunes, permettent à chacun d'y trouver sa place, font appel à des activités de différents domaines (activités manuelles, d'expression...), favorisent les initiatives des enfants et des jeunes.

10- LES DOMAINES D'ACTIVITÉS

- Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, nous devons proposer des activités dans différents domaines :
- - Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux...)
- - Les activités d'expression manuelles, artistiques, plastiques, dramatiques...
- - Les activités de découverte (sorties, visites de musée, théâtre, découverte du milieu urbain, découverte d'autres milieux...)
- - Les activités physiques et sportives.
- - La lecture, le conte...

11- LES MOYENS

↳ Matériels :

- Le lieu d'accueil. Il doit être aménagé en conséquence afin que l'enfant et le jeune s'y sentent bien.
- Le matériel pédagogique pour les diverses activités rangé dans la salle matérielle ou la salle de jeux de plein air, par catégories et inventorié régulièrement (jeux de société, jeux de plein air, petits matériels, etc.)
- La mise à disposition du mini bus du centre social
- Multimédias : enceinte / ordinateur / rétro-projecteur etc.
- Manuelles : peinture / feuille / ciseaux / carton etc.
- Sportifs : ballon / cerceau / disque / vélo etc.

↳ Humains :

- L'équipe d'animation est recrutée en fonction du nombre prévisionnel d'inscrit.
- Du personnel recruté pour assurer les repas (livraison / contrôle de température / ménage)
- Des intervenants extérieurs (bénévoles / artistes / prestataires etc.)

↳ Financiers :

Chaque période a son propre budget analytique, qui rentre ensuite dans un budget global dans le secteur Enfance-Jeunesse.

12- L'ÉVALUATION

Les objectifs seront fixés et évalués tout au long des actions menées dans le cadre de l'accueil de loisirs. L'évaluation permet de vérifier la pertinence de l'action. De manière ludique des bilans seront régulièrement effectués avec les enfants et les jeunes, afin de prendre connaissance des réelles portées pédagogiques des activités réalisées. De plus, des bilans seront réalisés avec les partenaires associés.

↳ Quantitatives :

- Nombre d'enfants et de jeunes différents fréquentant les accueils de loisirs
- Nombre de journées d'animation
- Nombre d'actions mises en place
- Nombre de rencontres entre les jeunes afin d'élaborer les projets
- Temps passé sur la structure pendant l'accueil libre.

↳ Qualitatives :

- La participation des enfants et jeunes sur les activités
- L'organisation de la vie quotidienne
- La qualité des échanges (enfants, animateurs, parents)
- Le retour sur les bilans des projets menés
- Le degré d'implication des enfants et des jeunes dans les activités et projets proposés

↳ Voici plusieurs méthodes d'évaluation :

- Bilan oral de fin de journée avec les enfants
- Bilan au maximum quotidien, au minimal hebdomadaire avec les animateurs
- Les animateurs stagiaires sont évalués une fois par semaine, avec comme support une grille d'évaluation
- Échanges avec les parents au quotidien
- Questionnaire auprès des jeunes concernés
- Enquête de satisfaction auprès des familles
- Bilan écrit

13- LA JOURNÉE TYPE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'arrivée des animateurs : 7h30

Les animateurs disposent des clés ainsi que du classeur prévu à la tranche d'âge.

Le classeur comporte :

- La fiche de pointage du jour
- Les fiches sanitaires des enfants
- Les menus / goûters
- Les fiches de sortie
- Les numéros d'urgence
- Tout autres documents nécessaires au bon déroulement de l'accueil

LE TEMPS D'ACCUEIL DU MATIN : 7h30-9h

Il doit être « Chaleureux, Rassurant, Sécurisant »

Avec l'enfant :

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se retrouver dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société. L'animateur est auprès des enfants.

Avec le parent :

L'animateur se renseigne sur l'enfant (état émotionnel, physique et affectif).

Il précise le déroulement de la journée et des activités, fais visiter les locaux pour les nouveaux accueillis.

Il assure un lien rassurant et sécurisant pour les enfants et les parents.

LA FICHE DE PRÉSENCE

À la fin des accueils (matin, midi, après-midi) des enfants, informer le responsable des accueils de loisirs concernant l'absence / la présence des enfants.

L'ACTIVITÉ : 9h - 11h30

9h00-9h15 :

- Sensibilisation et présentation de l'activité aux enfants.
- Installation avec les enfants

9h15 - 11h30 :

- Déroulement de l'activité des animateurs.

11h30 - 11h45 :

- Rangement avec les enfants

Les enfants participent à l'installation et au rangement de l'activité. L'animateur doit donner des responsabilités aux enfants.

Toutes les activités doivent être préparées à l'avance. Les fiches d'activités doivent être transmises au responsable des accueils de loisirs. (Types d'activités, tranche d'âge, nombre d'enfants, lieu d'activités, durée, objectifs pédagogique, matériels, déroulement, critère d'évaluation).

L'animateur a essayé son activité :

Activités manuelles : un prototype a été créé afin de donner un exemple aux enfants

Activités physiques : L'animateur connaît parfaitement les règles du jeu.

L'animateur a préparé son matériel (la demande de matériel s'effectue avant que le programme sorte auprès des familles).

L'activité doit être pertinente, cohérente, efficace, avoir un impact, viable.

Les animateurs doivent évaluer leurs animations selon les objectifs fixés.

LE REPAS : 12h00 - 13h30

Les enfants qui prennent le repas à l'accueil de loisirs arrivent à 11h45 sur le lieu d'activités ou à 12h00 dans la salle de restauration qui se trouve à l'école Léonard de Vinci. Les animateurs s'assureront que les enfants soient passés aux toilettes et se soient lavé les mains. Les autres enfants ne prenant pas le repas, pourront être récupéré à 11h45 sur les lieux d'activités ou à 12h00 à la salle de restauration.

Le temps de repas est une activité à part entière qui tend à :

- Amener à plus de convivialité et d'autonomie pendant le temps repas.
- (Décoration, appropriation de l'espace, plus de responsabilité dans la gestion de son repas et du bruit)
- Apporter une sensibilisation sur l'équilibre alimentaire
- Favoriser le vivre ensemble et de déjeuner ensemble dans le respect et la coopération

Le repas doit être un moment convivial, de calme et de détente. Les enfants peuvent se placer comme ils le souhaitent. Les animateurs se répartiront aux tables des enfants.

Le repas est un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré, autonomie dans les gestes, règles de collectivité ...) Chacun est invité à goûter.

Les animateurs se doivent d'être disponibles, de favoriser la prise d'initiatives des enfants, d'aider les plus jeunes qui en ont besoin.

Les enfants participent au débarrassage et au rangement de la table.

LE TEMPS D'ACCUEIL DE L'APRÈS-MIDI : 13h30 - 14h00

Les enfants inscrit pour l'activité de l'après-midi devront être amenés par les parents entre 13h30 et 14h00 sur les lieux d'activités.

Des exceptions sur les horaires et lieux d'accueil pourront être envisagées en fonction des emplois du temps des parents / raison médicale uniquement sur validation du coordinateur enfance-jeunesse

LE TEMPS DE REPOS, TEMPS CALME, TEMPS LIBRE : 13h45 - 14h30

Très important dans la journée, c'est le moment, après le repas, où les plus jeunes vont faire la sieste (dans la petite salle du fond), accompagnés d'un animateur qui les sécurisera en leur racontant une histoire, en leur faisant savoir qu'il reste attentif, même pendant leur sommeil, etc.

Pour assurer le respect du rythme de chaque enfant, l'animateur veillera à individualiser ce temps de repos (durée / lieux / accompagnement etc)

Pour les autres, c'est un moment où ils peuvent choisir de rester en groupes ou de prendre un peu de recul, avoir une activité libre, c'est-à-dire qu'ils peuvent choisir selon leur envie, tout en sachant ce qui est mis à leur disposition (coin lecture, coloriage, jeux de société, etc)

Les animateurs doivent rester disponibles et veiller à la sécurité des enfants, tout en laissant ceux-ci en autonomie.

Le rôle de l'animateur sera d'aménager de nouveaux coins de vie avec les enfants en fonction de leurs envies et de leurs choix. Ces temps libres et ces temps calmes sont aussi des moments privilégiés pour un suivi plus individualisé de l'enfant (discussion, jeux à deux ou en petits groupes...).

Une présence dans chaque lieu sera établie à tour de rôle par les animateurs, de sorte à offrir à chacun aussi un temps personnel.

Il permet :

- Des échanges libres et riches ;
- L'autonomie et la prise d'initiatives sur des temps informels ;
- L'épanouissement personnel de chacun dans le choix de ses actions ;

- La découverte et l'apprentissage du respect pour soi et son rythme personnel, ainsi que pour autrui ;
- La socialisation ;
- Le respect du rythme de chacun.

L'ACTIVITÉ : 14h30 - 16h30

14h30-14h45 :

- Sensibilisation et présentation de l'activité aux enfants.
- Installation avec les enfants

14h45 – 16h15 :

- Déroulement des activités des animateurs.

16h15 - 16h30 :

- Rangement avec les enfants

LE GOÛTER : 16h30 – 17h00

Temps de pause gourmande essentiel dans l'après-midi, permettant une répartition plus équilibrée des apports nutritionnels sur la journée. Il réunit enfants et adultes dans un climat convivial. Il permet le lien entre le temps d'activités précédents et la fin de journée.

Le goûter peut être acheté préalablement par le responsable de secteur, par les animateurs (avec ou sans les enfants), peut être issu d'une activité cuisine proposée le jour même par l'équipe d'animation.

L'animateur prend un temps avec les enfants pour faire le bilan de la journée. Il peut être animé sous plusieurs formes. Il est important de varier les méthodes pour réaliser ce bilan.

Celui-ci permet de compléter le bilan des animateurs.

LE TEMPS D'ACCUEIL DU SOIR : 17h - 18h00

C'est le temps d'accompagnement à la séparation avec le groupe. C'est le moment de "l'au revoir", de la liaison entre l'Accueil de loisirs et la vie familiale. Les départs sont échelonnés.

Les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes (Voir le temps d'accueil du matin).

Les animateurs rappellent aux enfants de ne rien oublier (dessin, activités manuelles, doudou, vêtements).

Les animateurs échangent avec les parents sur la journée passée et la journée à venir.

LE DÉPART DES PREMIERS ANIMATEURS : 17h30

Les animateurs informent de leur départ.

LE DÉPART DES ANIMATEURS : 18h00

Les animateurs remettent la fiche de présence dûment remplie dans le casier du responsable afin que le pointage s'effectue informatiquement.

Les diverses informations reçues dans la journée sont transmises au responsable.

Les animateurs de fermeture veilleront à laisser la salle et les placards rangés.

Les animateurs informent de leur départ.

14- Règlement intérieur

C'est un contrat écrit entre tous les acteurs (enfants, jeunes, animateurs, parents)

À partir du moment où il est accepté par tous, il doit être respecté par tous. Les animateurs sont là pour poser un cadre qui s'articule avec les besoins et obligations de chacun. Ces règles sont présentées et discutées en début de chaque période de vacances avec les enfants et les animateurs en sont garants. Elles sont affichées dans les différentes salles. Le respect reste le maître mot que ce soit dans la vie quotidienne mais aussi à l'extérieur de la structure des accueils. Ces règles peuvent être amenées à évoluer dans le temps.